



**Paul-Marie BERAUDO, Avocat**  
Barreau de THONON LES BAINS, du Léman et du Genevois  
Immeuble Le concorde, 5 rue de l'Hôtel Dieu  
74200 THONON LES BAINS  
Tél. : 04 50 70 74 36 - Fax : 04 50 71 37 66 – avocat@beraudo.fr

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION**

**DE DEUX BATIMENTS AGRICOLES ANCIENS  
ET D'UN TERRAIN A USAGE DE COUR  
Situés Lieudit Torchebise 74420 HABERE-LULLIN**

**MISE A PRIX 38 500 €**

Fixée au **VENDREDI 15 FEVRIER 2019 - 15 HEURES**  
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance  
de THONON-LES-BAINS, au Palais de Justice, sis 10 rue de l'Hôtel Dieu

### **DESIGNATION**

Sur la Commune d'**HABERE-LULLIN (74420)**, une grande remise et une petite remise, toutes les deux à usage de garage, avec sol et terrain attenant, Lieudit «Torchebise», le tout cadastré sections B n°170 et B n°162 pour une contenance totale de 04 a 37 ca se décomposant comme suit :

- **Le bâtiment principal** : il ne dispose ni d'électricité ni de chauffage, la partie principale du rez-de-chaussée est un seul espace à usage de grange, l'autre partie du rez-de-chaussée est une ancienne étable indépendante de la grange où au-dessus se trouve un plancher à usage de fenil, au sous-sol se trouve un ensemble de cinq caves.

**Le mazot** : il ne dispose ni d'électricité ni de chauffage et comprend un rez-de-chaussée à l'état brut et un étage avec plancher à usage de fenil.

Le bien est partiellement occupé.

Le tout d'une superficie privative de 537,98 m<sup>2</sup> de surface au sol totale dont 75,27 m<sup>2</sup> pour le mazot.

Le cahier des charges et conditions de vente peut être consulté à la SELARL ALTERIUS, Cabinet de Maîtres RIMONDI – ARMINJON – ALONSO – HUISSOUD & CAROULLE, ou au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de THONON-LES-BAINS, où il a été déposé le 04.06.2018 sous le n°18/00050.

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat exerçant près le Tribunal de Grande Instance de THONON-LES-BAINS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Toute personne désirant enchérir devra contacter son avocat avant l'audience d'adjudication, et consigner entre les mains de ce dernier, la somme de 3 850 € par chèque de banque libellé à l'ordre du Compte Séquestre ou remettre à celui-ci une caution bancaire irrévocable de même montant à valoir sur les frais et droits d'adjudication, et, éventuellement, sur le prix.

Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

**Une visite des lieux** sera assurée par la SCP MOTTET-DUCLOS-TISSOT, Huissiers de Justice à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (Tél. 04.50.49.20.80), le **Mercredi 6 FEVRIER 2019 de 14 à 15H.**

**Pour tous renseignements**, s'adresser au Cabinet de Maître Paul-Marie BERAUDO, Avocat du surenchérisseur, ou à la SELARL RIMONDI-ARMINJON, Avocat du Créancier Poursuivant.

ECO 74 9614 28/12/18